

COMMISSION DES FINANCES  
-----

Séance du Vendredi 28 novembre 1924 .

La Séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER  
FRANCOIS-MARSAL. DE MONZIE. BIENVENU-  
MARTIN. JEANNENEY. JEAN MOREL. FERNAND FAU-  
RE. HENRY ROY. HENRI CHERON. ROUSTAN.  
R.G.LEVY. PASQUET. BOUCTOT. SUTHL. LEON  
PERRIER. DAUSSET. CUMINAL. TOURON. DEBIERRE  
MILAN. CHASTENET.

EXCUSE ; M. SERRE.

+++++

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen  
du Projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1924  
de crédits provisoires au titre du budget spécial des dé-  
penses recouvrables en exécution des traités de paix et  
applicables au mois de décembre 1924.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de son rapport  
sur ce projet de loi. Il conclut à l'adoption.

DISCUSSION GENERALE

M. DE MONZIE.- Il est vraiment regrettable qu'un  
travail aussi considérable que celui dont M. le Rappor-  
teur Général vient de nous donner lecture ne puisse être  
imprimé et distribué avant que le Sénat soit appelé à  
se prononcer sur le projet de loi.

Il me semble peu digne du Parlement qu'on nous obli-  
ge à voter en hâte, au dernier moment, ce projet qui cons-  
titue la liquidation du budget dit des dépenses recouvra-  
bles.

Le rapport de M. Henry Bérenger contient des jugements dont la sévérité n'est, certes pas exagérée et néanmoins il conclut à l'acceptation.

Une telle résignation me semble excessive. J'estime que nous devrions exiger d'urgence la publication de l'inventaire que le gouvernement s'est engagé à dresser. Nous avons le droit de connaître enfin la véritable situation financière de la France. Nous ne pouvons rien faire de sérieux sans cela.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'ai réclamé il y a 8 jours à M. le Ministre des Finances qu'il nous fournît cet inventaire. Il m'a assuré qu'il nous serait distribué au moment de la discussion de la loi de finances. Je n'ai aucune raison de suspecter la sincérité de sa promesse. Il me semble donc peu convenable de lui réclamer à nouveau ce document qu'il s'est engagé publiquement à nous fournir.

M. DE MONZIE.- Sans les lui réclamer à nouveau publiquement, on pourrait lui rappeler sa promesse lorsqu'il viendra tout à l'heure devant la Commission.

M. PAUL DOUMER.- M. DE MONZIE me semble se faire quelques illusions au sujet de cet inventaire. Il n'y trouvera rien que nous ne connaissions déjà. Mais les renseignements qui y figureront sont, sans doute, de nature à montrer que notre situation financière n'est pas des plus brillantes. C'est sans doute pourquoi M. le Ministre des finances ne se hâte pas de le publier tant que l'emprunt auquel il procède ne sera pas clos. Ceci dit, je crois qu'il convient de n'être pas trop sévère pour ce budget des dépenses recouvrables qui a eu du moins l'avantage de faire apparaître les dépenses que le Traité avait mis à la charge de l'Allemagne et auxquelles le Trésor fran-

çais a été dans l'obligation de faire face.

M. FRANCOIS MARSAL.- Il est, en effet utile de bien faire apparaître la charge qui pèse sur le budget français en raison de la non-exécution, par l'Allemagne, de ses engagements, afin que le monde entier puisse constater que la situation financière actuelle de la France n'est que le résultat de la carence allemande.

Autre question. Dans son exposé, M. le Rapporteur Général, parlant des recettes effectuées dans la Ruhr, dit qu'elles balanceront, pour la France, son compte d'occupation et les avances de Spa. Je tiens à souligner que ces avances ont été passées en comptabilité dès 1921, et que, par conséquent, leur montant ne saurait être déduit à nouveau des sommes qui doivent nous revenir par la mise en application du plan Dawes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les avances de Spa n'ont pas été intégralement remboursées.

M. FRANCOIS MARSAL.- Possible. Mais tous les comptes antérieurs au 5 mai 1921, date à laquelle a été dressé l'état de paiement des sommes dûes par l'Allemagne ont été apurés. Il convient donc que M. le Ministre des finances fasse attention à ce que, au moment de la répartition des profits de la Ruhr, lors de la prochaine conférence des ministres des finances des nations alliées, on ne nous débite pas à nouveau du montant de ces avances.

D'autre part, en ce qui concerne les obligations industrielles dont la création a été prévue au plan Dawes, je crois devoir mettre la Commission au courant d'un récent incident.

Le représentant de la France à la Commission internationale, M. Descamps, président de la Chambre de Commerce

de Lille avait, d'accord avec le représentant belge, puis avec le représentant italien, soutenu que les hypothèques conférées sur les entreprises industrielles allemandes seraient bloquées en un Trustee qui émettrait en son nom les obligations prévues par le plan Dawes, mais que ce Trustee conserverait le droit de poursuivre nommément les industriels allemands, en cas de défaillance de la part de ceux-ci à leurs engagements.

Le délégué anglais soutint au contraire que les industriels seraient frappés non pas nommément, mais globalement, de l'hypothèque et que, seul le Reich pouvait être tenu pour responsable des défaillances qui viendraient à se produire.

A la suite de cette divergence de vues, M. Descamps fut prié par le Président du Conseil de donner sa démission.

M. DE MONZIE.- Je demande à M. le Rapporteur Général de vouloir bien donner de nouveau lecture du passage de son rapport relatif aux résultats financiers de la Ruhr, afin que nous sachions s'il réunit l'adhésion unanime des membres de la Commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Bien volontiers. Voici ce passage :

"En ce qui concerne les produits de l'opération de la Ruhr, la liquidation n'en est pas encore terminée au ministère des finances et, d'autre part, ce ministère attend lui-même les décisions qui paraissent devoir être prises dans quelques jours par la conférence interalliée des ministres des finances en vue de répartir les bénéfices éventuels de cette prise de gages.

"Nous pouvons, néanmoins, sous les réserves qui précèdent, après un examen attentif, vous faire connaître les résultats suivants qui nous ont été fournis officiellement :

Compte de l'occupation du 1<sup>o</sup> janvier 1923  
au 31 août 1924

	Mil- lions de Frs	Mil- lions de m.o.	Mil- lions de Frs	Mil- lions de m.o.
1 <sup>o</sup> Recettes et dépenses normales de Rhénanie. (c'est-à-dire en dehors de cel- les instituées par la prise de gage).				
A - FRANCE.				
Recettes.....	1.618	385		
Dépenses.....	823	198		
Excédent de recettes.....			795	187
B. BELGIQUE.				
Recettes.....	472	108,6		
Dépenses.....	149	35		
Excédent de recettes.....			431	99,1
C.-ITALIE.....	277	59,8	277	59,8
2 <sup>o</sup> - Opérations de primes de gage.				
Recettes franco-belges.....	2.226	400		
Dépenses d° .....	888	184		
Total général.....			1338	306
			2841	651,9

"Ainsi , messieurs, l'opération de la Ruhr en elle-même se traduirait par un excédent de recettes de 306 millions de marks or, soit environ 1.340 millions de francs au cours actuel.

"Et l'ensemble du bilan de l'occupation en Allemagne, y compris le compte de la Ruhr que je viens de rappeler,

entre le 1<sup>o</sup> janvier 1923 et le 31 août 1924, se traduirait par un excédent de recettes d'environ 652 millions de marks or, soit 2 milliards 841 millions de francs au cours actuel.

"Ce ne sont pas là des résultats négligeables, encore qu'ils soient inférieurs aux annuités fixées à Londres par l'état de paiements du 5 mai 1921.

"Mais combien la France a-t-elle reçu ou recevra-t-elle de ces 2 milliards 841 millions de francs ? A peu près rien, si l'on se souvient que la Belgique prélèvera par priorité la plus grande partie de cette somme pour épuiser son compte créancier, et que, par ailleurs, les Etats-Unis réclament à leur tour l'exercice de leurs droits pour le paiement de leurs comptes d'occupation à Coblenze.

"En gros, nous pouvons estimer que les recettes effectuées balanceront pour la France son compte d'occupation et les avances de Spa, mais ne laisseront à peu près aucun bénéfice budgétaire réel qui puisse être supérieur à 50 millions de marks or, soit 250 millions de francs, au compte actuel."

M. DAUSSET.- Si l'on veut faire le compte exact des résultats financiers de la Ruhr, il faut tenir compte de ce fait que, pendant 7 mois, nous n'avons pas touché un gramme de charbon que l'Allemagne nous fournissait auparavant au titre des réparations.

M. HENRY CHERON.- Du remarquable travail de M. le Rapporteur Général, il résulte que l'opération de contrainte entreprise dans la Ruhr s'est soldée par un important excédent de recettes.

Je tiens cependant à faire remarquer que le fait qu'en définitive, nous toucherons peu, en raison du jeu de la priorité belge, n'a rien qui puisse étonner. De toutes façons, cette priorité eût joué, que l'Allemagne eût exécuté volontairement l'état de paiement du 5 mai 1921 ou que nous eussions dû recourir à la contrainte. Plus nous satisfaisons à cette priorité belge et plus nous hâtons le moment où nous serons payés nous-mêmes.

C'est dans cet esprit et en constatant que l'opération de la Ruhr a été bénéficiaire que je donne ma pleine adhésion aux conclusions du rapport de M. Bérenger.

M. PAUL DOUMER.- Pour évaluer les résultats de la Ruhr avec exactitude, il faut, comme l'a dit M. Dausset, tenir compte des non-livraisons de charbon en 1923 et 1924 et ne pas oublier que nous avons, pendant ce temps, dû supporter les dépenses d'occupation qui auparavant étaient directement payées au moyen du charbon livré.

M. LEON PERRIER.- Puisque M. CHERON tire argument des termes du rapport pour déclarer que l'occupation de la Ruhr a été bénéficiaire, je demande que l'observation formulée par M. DOUMER soit mentionnée dans le rapport et que celui-ci fasse aussi état du manque à gagner de notre industrie pendant la période de résistance passive. Alors nous aboutirons à cette constatation que l'occupation de la Ruhr a pesé lourdement sur les finances publiques et sur l'industrie du pays.

M. HENRI CHERON.- J'ai simplement indiqué dans quel esprit je donnais mon adhésion au rapport de M. Bérenger.

M. DE MONZIE.- J'ai tenu à ce qu'il n'y eût pas d'équivoque car l'autre jour, à propos du projet autorisant l'emprunt Morgan, j'ai été surpris de voir M. François-Marsal qui n'avait pas pris la parole en commission présenter des

observations à la tribune.

Je tiens donc à dire que, s'il y a, en séance publique, discussion sur les résultats de la Ruhr, je me réserve le droit d'intervenir. Car il ne faut pas qu'on puisse tirer arguments des termes du rapport pour soutenir que l'opération de la Ruhr a été bénéficiaire.

En ce qui me concerne, je tiens à rappeler que, dès 1922, j'ai annoncé que cette opération serait désastreuse pour mon pays.

M. FRANCOIS MARSAL.- Puisque M. de Monzie croit devoir me mettre en cause, je tiens à rappeler que vendredi dernier, j'ai fait, en Commission, certaines observations à M. le Ministre des Finances ; que je l'ai prévenu que je renouvellerais ces observations en séance publique et que c'est dans ces conditions que je suis monté à la tribune pour faire observer au Sénat qu'une partie de l'exposé des motifs dont M. le Ministre des finances venait de donner lecture ne traduisait pas exactement la réalité.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons à délibérer, en ce moment que sur le projet relatif au douzième provisoire des dépenses recouvrables, et non sur les points particuliers sur lesquels des opinions personnelles ont été émises.

M. MILAN.- Je vous demande pardon, Monsieur le Président, et pour ma part, je ne donnerai mon approbation au rapport qu'à la condition qu'il formule une réserve en ce qui touche aux prétendus bénéfices de la Ruhr.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je crois devoir rappeler comment se pose la question. Nous sommes saisis du douzième provisoire sur le budget des dépenses recouvrables pour 1924. Ce budget est le dernier de cette sorte que l'on nous présentera. J'ai donc pensé que nous ne pouvions laisser passer cette occasion sans dire au Sénat quelle était

la situation des dépenses mises à la charge de l'Allemagne, pour le paiement des réparations, à la fin de 1924. C'est dans cet esprit que je vous ai présenté un travail objectif qui, bien entendu, n'a pas la prétention d'enchaîner la liberté des membres de la Commission.

On me reproche de n'avoir pas fait état de certaines conséquences de l'occupation de la Ruhr. Il m'est aisé de répondre que je fais un rapport budgétaire et non un rapport industriel. Le travail, purement budgétaire, auquel je me suis livré m'amène à constater que tous comptes faits, l'occupation de la Ruhr nous laissera un bénéfice de 50 millions de marks or, environ. Je le dis.

Cette constatation soulèvera des polémiques. Tant mieux, car tout vaut mieux que l'indifférence et l'apathie en pareille matière.

D'ailleurs, je suis tout prêt à introduire, dans le passage que vous critiquez, une phrase pour indiquer que je n'avais pas à dresser un bilan industriel de l'occupation de la Ruhr et, par conséquent, à tenir compte du manque à gagner de notre industrie.

M. LEON PERRIER.- Je ne donnerai mon approbation au rapport qu'à cette condition.

M. FRANCOIS-MARSAL.- J'approuve le rapport de M. BERENGER; mais si l'on veut instituer à l'occasion du projet que nous examinons un débat général sur les résultats de l'occupation de la Ruhr, je ne me déroberai pas.

Il est inexact de dire que l'occupation de la Ruhr nous a privé du charbon allemand, puisque, au début de janvier 1923, la Commission des réparations avait cons-

taté à l'unanimité un manquement de la part du Reich dans l'exécution des livraisons en nature. Ce n'est qu'à la suite de la constatation de la carence de l'Allemagne que le Gouvernement français a entrepris l'opération de coercition de la Ruhr.

Cette opération a eu des résultats fructueux puisqu'en contraignant l'Allemagne à céder, elle a permis la mise en oeuvre du plan des experts. Cela a été reconnu par les experts et par le Gouvernement britannique lui-même.

J'ajoute qu'occasion me paraît mal choisie pour instituer un tel débat. Si l'on veut qu'il ait toute son ampleur, il conviendrait qu'il fût porté, par voie d'interpellation, à la tribune du Sénat.

M. LEON PERRIER.- Je propose d'ajouter au texte du rapport, après les mots : "... l'opération de la Ruhr en elle-même se traduirait par un excédent de recettes de 306 millions de marks or, soit environ 1.340 millions de francs au cours actuel."

les mots :

"si l'on ne tient compte, bien entendu, que des éléments purement budgétaires de l'opération."

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'accepte cette addition.

Le texte du rapport ainsi complété approuvé à l'unanimité.

#### AUDITION DE M. LE MINISTRE

#### DES FINANCES.

M. LE PRESIDENT.- M, le ministre des finances me faisant connaître qu'il se tient à la disposition de la Commission pour lui fournir toutes explications utiles sur le projet de loi que nous venons d'examiner, je viens de lui

faire répondre que la Commission l'entendrait avec plaisir.

M. CLEMENTEL, Ministre des Finances est introduit.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Certains de nos collègues, Monsieur le Ministre se sont étonnés quel'inventaire financier que vous nous aviez promis n'ait pas encore été communiqué aux Chambres.

M. LE MINISTRE.- Je considère cet inventaire comme un document d'une importance capitale. Si je m'étais borné à faire le total de la dette publique et à dresser un état de la Trésorerie, la tâche eût été simple. J'ajoute que le résultat n'en eût pas été réconfortant.

J'ai voulu, au contraire, faire un compte moral objectif de la situation financière de la France depuis la guerre. J'ai montré le résultat accompli, j'ai indiqué les efforts qui restent à faire et j'ai souligné les espoirs que nous pouvons légitimement nourrir.

Ce travail dont vous voyez l'importance est actuellement en voie d'achèvement. S'il n'a pas été terminé plus tôt, c'est parce que des préoccupations d'une plus immédiate urgence ont requis toute mon attention. Pendant un mois, en effet, j'ai été accaparé par la conférence de Londres. J'ai dû ensuite consacrer tous mes soins à la préparation du budget et je vous assure que ce ne fut pas une tâche facile. J'ai dû discuter, pied à pied, avec mes collègues; combattre leurs demandes de crédits. Enfin, grâce à l'appui de M. le Président du Conseil, je suis parvenu à leur faire accepter un total de compressions de plus de 2 milliards sur leurs demandes primitives. Des dépenses nouvelles ont dû cependant être envisagées : ce sont celles concernant le relèvement des

traitements des fonctionnaires et l'augmentation des pensions de guerre.

En outre, j'ai eu à réaliser la fusion des deux budgets en un seul. L'équilibre de ce budget unique sera réalisé, je vous en donne ma parole.

Quoi qu'il en soit des difficultés auxquelles je me suis heurté, je puis vous donner l'assurance que l'inventaire que je vous ai promis vous sera distribué avant que la Chambre n'entame la discussion du budget des recettes, c'est-à-dire dans un délai de 8 ou 10 jours au maximum.

Vous pourrez vous rendre compte, par la lecture de ce document, que la situation de la France est solide et que l'on peut avoir confiance en elle.

Il présentera un bilan complet de notre situation financière, sauf en ce qui concerne la Ruhr. Le compte des dépenses et des recettes relatives aux opérations de la Ruhr, n'est, en effet, pas définitivement arrêté. J'ai institué, pour examiner ces comptes, une commission présidée par M. Lamoureux rapporteur général-adjoint de la Chambre, commission dont les travaux se poursuivent avec rapidité et qui pourra établir son rapport définitif dans un délai très bref.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- L'agent général des paiements effectués par l'Allemagne a pourtant dressé le compte des dépenses et des recettes de la Ruhr. Je croyais les chiffres arrêtés par lui exacts. S'il ne le sont pas, je comprends qu'on les établisse à nouveau, mais j'em'étonne qu'on confie la présidence de la Commission chargée de ce soin à un membre du parlement. C'est là un cas de confusion des pouvoirs que je ne puis que déplorer.

M. LE MINISTRE.- La comptabilité dressée par l'agent général des paiements est régulière en la forme. Elle n'est pas exacte quant au fond, notamment en ce qui concerne les cessions faites à certains industriels de matières premières saisies dans la Ruhr.

C'est pour examiner ces opérations que M. le Président du Conseil a nommé la Commission que préside M. Lamoureux.

M. LE PRESIDENT.- Cela constitue une incorrection absolue vis à vis du Parlement, puisque ce député qui participe ainsi au travail de l'exécutif, n'est pas responsable devant le Parlement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Un parlementaire n'est pas un agent du Gouvernement. D'ailleurs, si on prétend ne nous donner que des comptes définitifs, il n'y aura plus de contrôle parlementaire possible, puisque de tels comptes ne peuvent être établis que plusieurs années après les opérations qu'ils constatent.

M. FRANCOIS MARSAL.- Je tiens, Monsieur le Ministre, à attirer votre attention sur le conflit qui s'est produit entre le délégué français, appuyé par les délégués belge et italien, et le délégué anglais au sujet de l'individualisation des hypothèques destinées à garantir les obligations industrielles à émettre par le Reich en exécution du plan Dawes. J'ai, tout à l'heure, entretenu la Commission de ce conflit qui a amené la démission d'office du délégué français, M. Descamps.

M. LE MINISTRE.- Je connais cette question et je regrette, comme vous que la thèse soutenue par M. Descamps n'ait pu réunir l'unanimité des délégués alliés. Il est regrettable que nous n'ayons pu obtenir l'individualisation des hypothèques, car chacun des industriels grevés de ces hypothèques eût tout fait pour s'en libérer le plus vite

possible. Si je vois, à la prochaine conférence des ministres des finances, qu'il est possible de revenir sur cette question, soyez assurés que je ne me ferai pas faute d'y revenir.

En ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer allemands, j'ai reçu de M. Leverve, président, directeur de l'organisme intérallié qui a la charge d'assurer la marche normale des chemins de fer en Allemagne, des renseignements dont je suis heureux de vous faire part. Grâce aux réformes apportées au régime de l'exploitation, on peut d'ores et déjà envisager, pour l'an prochain, un rendement tel qu'il permette le placement d'un milliard d'obligations. Malheureusement, le taux de 5 % prévu par le plan Dawes pour ces obligations, taux inférieur au loyer actuel de l'argent dans le monde entier, obligera sans doute à émettre les titres au-dessus du pair et à consentir ainsi une perte en capital.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je tiens à vous prévenir, Monsieur le Ministre que je fais dans mon rapport, les réserves que j'estime nécessaires sur la désinvolture avec laquelle le rédacteur de l'exposé des motifs du projet de loi dit qu'il est sans importance que le budget des dépenses recouvrables pour 1924, se termine par un douzième provisoire. J'estime au contraire qu'il est très grave de soustraire ainsi un budget entier au contrôle du Parlement.

M. PAUL DOUMER.- Il eût, en effet, été plus correct de nous soumettre, au lieu d'un douzième provisoire, un budget véritable qui eût repris l'ensemble des crédits provisoires votés pour les onze premiers mois de l'année.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous espérons que le budget de 1925 comprendra bien toutes les dépenses et recettes

pour l'exercice auquel il s'applique; <sup>qu'il fera état</sup> des lois que nous avons récemment votées et qu'il tiendra compte notamment des mensualités prévues pour l'amortissement de l'emprunt Morgan.

M. LE MINISTRE.- Je vous en donne l'assurance.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Une dernière question. Sur les obligations industrielles et ferroviaires à émettre par l'Allemagne en exécution du plan Dawes, la France a droit à une part de 8 milliards 200 millions. Que fera-t-on de ces obligations ? Resteront-elles stériles comme les fameuses obligations A et B prévues par l'état de paiement de 1924?

M. LE MINISTRE.- J'aurais voulu que nous pussions mobiliser directement notre part; mais la Commission des réparations qui est encore souveraine en cette matière n'est pas de cet avis. MM. Barthou et Mauclère que j'ai consultés, m'ont dit que cette répartition des obligations entre les diverses nations créditrices de l'Allemagne pouvait avoir un grave danger. Des nations qui, comme l'Italie et la Yougo-Slavie, ont des besoins immédiats d'argent n'hésiteraient pas à les offrir au rabais, ce qui avilirait le marché et nous empêcherait de tirer de nos obligations le maximum de ce que nous pouvons espérer en tirer.

M. FRANCOIS MARSAL.- Nous avons, en effet, intérêt au placement de ces obligations par tranches mondiales, la répartition du produit du placement, entre les nations créancières de l'Allemagne n'ayant lieu qu'ensuite.

M. PAUL DOUMER.- Il est sage, en effet, d'éviter la concurrence entre des nations qui, toutes, ont un pressant besoin d'argent.

M. FRANCOIS MARSAL.- Il faut, de toute évidence bloquer ces obligations et les réaliser en commun.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faut surtout les réaliser et ne pas se contenter de les bloquer comme l'a fait la C.D.R. pour les obligations A et B, prévues par l'état de paiement du 5 mai 1921.

M. LE PRESIDENT.- Remercie M. le Ministre des finances des explications qu'il vient de fournir à la Commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL est autorisé à déposer son rapport et à en demander la discussion immédiate.

ADOPTION D'UN PROJET DE LOI

ET RENVOI D'UN SECOND PROJET AU GOUVERNEMENT

Sur la proposition de M. DEBIERRE., Rapporteur, la Commission adopte la proposition de loi ayant pour objet d'étendre aux associations d'étudiants reconnues d'utilité publique le régime fiscal dont bénéficient les oeuvres de bienfaisance et elle décide de renvoyer à l'examen du gouvernement en le priant de présenter un nouveau texte n'ayant pas d'effet rétroactif, le projet de loi portant modification des articles 17, 18 et 23 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, relativement au jugement des réclamations pour ou contre les admissions à l'assistance médicale gratuite et à l'assistance aux femmes en couches.

La Séance est levée à 16 heures 55 minutes.

Le Président

de la Commission des Finances :

